



EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire COMMUNE DE BERAT <i>Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret</i>	Feuillet n°
ARRÊTE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU CHOIX POUR L'ANNÉE 2026 AU GRADE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE	Arrêté du 04 février 2026 Acte n° 26-011

Monsieur le Maire de Bérat,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2026.

NOM Prénom	Situation actuelle de l'agent
NOUZIES Cécile	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (CNRACL) - temps partiel 80% - 8 ^{ème} échelon depuis le 28/04/2025

ARTICLE 2

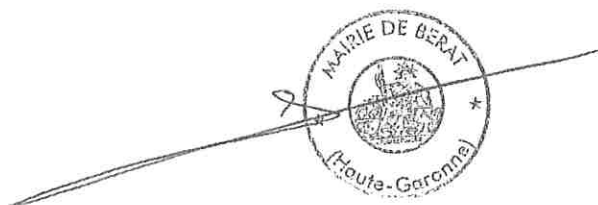
	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (Agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1		1
Agents susceptibles d'être promus (Agents inscrits sur le tableau)	1		1

ARTICLE 3

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bérat, le 04 février 2026

Monsieur le Maire,
Paul-Marie BLANC



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérécourse, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du
Maire COMMUNE DE BERAT
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret

Feuillet n°

ARRÊTE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE AU CHOIX
POUR L'ANNÉE 2026 AU GRADE D'ADJOINT
TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

Arrêté du
04 février 2026
.....
Acte n° 26-010

Monsieur le Maire de Bérat,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2026.

NOM Prénom	Situation actuelle de l'agent
BOITEAU Sandrine	Adjoint technique territorial (CNRACL) temps non complet 28 heures 7 ^{ème} échelon depuis le 29/05/2024

ARTICLE 2

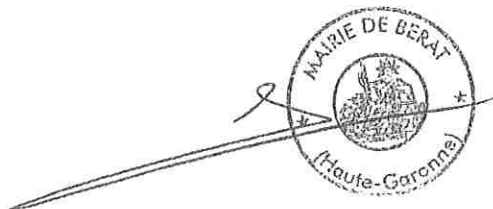
	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (Agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2		2
Agents susceptibles d'être promus (Agents inscrits sur le tableau)	1		1

ARTICLE 3

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bérat, le 04 février 2026

Monsieur le Maire,
Paul-Marie BLANC



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>